

AFFAIRE N°24/4 - Rattachement au Budget de 1975 du produit de la vente d'un terrain  
situé rue Amiral Lacaze à la Société Civile Immobilière de l'Hôtel du Barachois.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande l'autorisation de rattacher au Budget de 1975 l'opération  
ci-après :

En recettes :

Chap.901 Art.210 - Cession à la Société Civile Immobilière de  
l'Hôtel du Barachois d'une parcelle de terrain  
situé rue Amiral Lacaze..... 480 000,00 F

En dépenses :

Chap.901 Art.210 = Acquisition de terrains..... 480 000,00 F

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture  
vient de vous être donnée.

M. BOYER Bruno - Je ne comprends pas cette opération. Quelle acquisition de  
terrain y-a-t-il ?

LE MAIRE - C'est une avance de terrain qui doit servir à l'acquisition.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

x

x